

## Création de postes

**Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président**

AVIS		
Commission n°1		Validation du Vice-Président
Séance du 11/01/06	Favorable	Le 30/01/06
Bureau		
Séance du 26/01/06	Favorable	

Le Conseil de Communauté du 16 décembre a délibéré sur la création de 9 postes au budget principal. Ces postes avaient été priorisés à partir des 21 postes demandés. Dans le cadre du budget 2006, il est proposé de prévoir une nouvelle série de création de postes afin de répondre aux missions nouvelles et à la réorganisation actuelle des services de la Communauté d'Agglomération. Ces postes seront créés en cours d'année afin de renforcer les moyens humains de la structure et d'aboutir à une organisation efficace. Cet accroissement des effectifs est compatible avec les prévisions du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement.

Ces créations de postes répondent à des besoins prioritaires pour l'année 2006.

Il est donc proposé de créer les postes suivants :

- Pour la direction générale des services :

Un agent de catégorie A ou B rattaché à la direction générale des services pour les missions transversales de relations avec les élus et l'aide aux communes.

- Pour la direction des moyens techniques :

Un poste de catégorie C rattaché à la direction des moyens techniques afin d'assurer le suivi logistique des bâtiments et la tenue de l'ensemble des contrats de maintenance

- Pour le pôle des compétences communautaires :

Un agent de catégorie C pour le renforcement de l'assistance – secrétariat afin d'assumer l'accroissement de l'activité des chargés d'études et l'articulation renforcée entre ce service et la Mission TGV, dont le Chargé de Mission arrivé mi 2005, ne dispose d'aucun secrétariat.

Un agent de catégorie B en charge du suivi plus particulier des dossiers tourisme. En effet, les activités liées au tourisme ont été durant l'année 2005 largement portées par une stagiaire de l'Université de Franche Comte. Un certain nombre de dossiers partenariaux ont été engagés à cette occasion notamment l'élaboration des schémas pédestres et VTT et les journées du patrimoine, afin de faire perdurer cette action, il est proposé de renforcer le secteur.

- Pour le pôle des moyens administratifs :

Un agent de catégorie A en charge de la mise en oeuvre d'un contrôle de gestion par l'établissement, le suivi, l'analyse et surtout le commentaire de tableaux de bord réguliers afin de suivre l'impact des transferts.

Un agent de catégorie C chargé du suivi administratif et financier de la gestion des ressources humaines (tableaux de bord), de la préparation des instances paritaires.

Un agent de catégorie C au secrétariat de l'assemblée qui connaît un accroissement des séances et qui actuellement est assuré par une seule personne, ce qui peut engendrer des difficultés dans le cadre d'absences non programmées.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces recrutements.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102

Contre : 0

Abstention : 0